

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre de Conseillers	L'an deux mil vingt et un, le quinze octobre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.
Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	7
Votant	7
Date de convocation :	17/09/2021
Signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail	Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, Stéphane SARAZIN Excusés : Ludovic LACROIX et Didier SAPET.
<i>Délibération n°16-2021</i>	
Séance du 15 octobre 2021	

Le Président rappelle que le syndicat doit veiller à l'état de santé de ses agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Le Président indique que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine préventive et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion,

Le Président expose que le syndicat adhère au Centre De Gestion de la Drôme qui propose un tel service,

Le Président informe les membres du bureau Syndical que le Centre De Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- Inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- Psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- Coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le détail des missions figure dans la convention unique. Une grille tarifaire est également annexée à la convention.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre De Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2022,
- AUTORISE le président à signer l'ensemble des documents afférents,
- AUTORISE le président à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

